

## **Compte rendu du conseil des parents du 12 février 2018**

### **Présents :**

Mr Le Maire Philippe Goujon ;  
Mme Malassis, adjointe au maire pour la petite enfance ;  
Mme Jeannin, directrice de la CASPE 7<sup>e</sup>/15<sup>e</sup> ;  
Mme Vattaire, coordinatrice PE du secteur Est ;  
Mme Mesnil, coordinatrice PE des secteurs Nord et Ouest ;  
Mme Garnero, chef du Pôle Equipement Logistique (PEL) ;  
Mme Diakhate, référente Famille de la DFPE ;  
Dr Gourlet Médecin référent de la P.M.I.

### **Informations générales sur l'offre de places en crèches**

En introduction Mr le Maire passe la parole à Mr Patrice Marceau (Psychologue clinicien) afin qu'il présente l'Espace Parentaise (30-32 rue du Général Beuret - 75015 Paris – accessible PMR).

L'Espace Parentaise c'est un espace pluridisciplinaire dédié à l'accompagnement à la parentalité, notamment par le biais de divers ateliers et consultations psychologiques parents/enfant. C'est aussi un espace articulé autour de l'aide au sevrage tabagique via des ateliers, des groupes de paroles et des consultations. Enfin c'est un espace de consultations psychologiques et d'ostéopathie.

Cet espace vous accueille sur rendez-vous du lundi au samedi. Pour participer à un atelier ou un groupe de parole, pensez à vous inscrire à l'avance (lundi au vendredi de 8h à 22h et le samedi de 8h à 20h)

- Monsieur le Maire évoque le regroupe 2018 et en particulier la période du 6 aout au 17 aout pendant laquelle il n'y aura qu'une seule crèche pour le regroupement pour le 7eme et 15eme arrondissement et dont les places seront réservés a des familles selon des critères a définir. Monsieur Le Marie s'oppose fermement à cette nouvelle organisation et invite la Mairie de Paris a revenir en arrière. Les représentants de la Maire Centrale évoque quant à eux une mesure liée aux forts taux de désistements (25%) ainsi qu'à une meilleure gestion du personnel. Cependant la taille de l'arrondissement et le faible nombre de place fait craindre aux parents des temps de transports longs, ainsi que le risque que certains enfante n'aient pas de places. Mr le Maire et Mme Malassis suivront avec attention le dossier et demande aux parents de signer les pétitions disponibles.

L'ordre du jour a ensuite été entamé. Il se divise en 5 sections :

- **Sécurité**
- **Environnement**
- **Organisation**

- **Santé/hygiène**
- **Personnel**

### Sécurité :

1. **Chutes crèche Frédéric Mistral:** 2 incidents ont été rapportés dans le cahier d'hygiène et de sécurité en novembre et janvier. Deux "petits" ont chuté sur le rebord quasi-tranchant en bois de l'encadrement des fenêtres basses (séparant deux pièces) provoquant dans les deux cas des traumatismes crâniens avec blessures ouvertes et intervention en urgence à Necker. Des travaux de mise en sécurité de ces rebords sont-ils prévus?.

Différents intervenants sont passés, des devis sont en attente des estimations pour passer en financement. Ce problème sera réglé rapidement

2. **Terrasse de la crèche Falguière :** nombreuses fissures importantes sur le sol de la terrasse qui entraînent des chutes aussi bien des enfants que des professionnels et des parents.

Il y a une problématique technique et financière qui ralentit le dossier, en effet soit l'intégralité du sol est refait, soit des rustines sont appliquées au risque que cela ne tienne pas. La DFPE est d'accord pour tout changer avec que les vérifications techniques sur l'étanchéité du sol aient été faites. Dans tous les cas rien ne sera fait avant cet été vu la complexité et la nature du chantier.

3. **Sol de la crèche Falguière :** il s'effrite, les enfants veulent le mettre à la bouche

Comme pour le point précédent, les travaux seront effectués cet été.

4. **Revêtement du sol de la structure du toboggan - section des grands :** se décolle, entraînant un important risque de chutes. La réparation a été demandée depuis 1 an auprès des services compétents sans résultat à ce jour. Photos en PJ pour ces 3 points.

La pièce défectueuse a été commandée et doit être installée au mois de mars.

5. **Sortie de la crèche Cotentin :** La voie à la sortie de la crèche Cotentin n'est pas fermée à la circulation. Des véhicules municipaux ou 2 roues y circulent, souvent à vive allure. Il n'y a cependant ni passage piéton ni ralentisseur, ni panneaux régulant la circulation devant la crèche. Des accidents ont failli se produire à plusieurs reprises. Il n'y a pas de trottoir, la sortie de la crèche s'effectuant directement sur cette voie. Toutes ces mesures sont en cours, cela demande du temps.

Une attention particulière sera portée à ce problème car les chauffeurs peuvent et savent très bien emprunter un autre chemin pour livrer l'école maternelle située aux abords de la crèche. De plus les plots de protections seront remis pour améliorer la sécurité devant la crèche.

Des questions supplémentaires sont faites par des parents :

- a) **Un article de presse récent parle d'une pollution dangereuse des sols de certaines structures municipales parisiennes accueillant des enfants, les parents souhaitent avoir une information sur ce point.**

Pour l'instant le 15eme ne semble pas touché mais en tout état de cause comme il avait été fait pour l'air des crèche, un audit sera fait prochainement pour avoir une vision précise du phénomène et s'il existe dans l'arrondissement.

- b) **Lavabo dangereux dans la crèche Edgar Faure**

Une réflexion sera faite pour voir s'il y a une solution simple et rapide à mettre en place. En tout état de cause ces travaux sont très couteux et ont déjà été planifié pour 2019.

### **Environnement :**

1. **Accès au logement en crèche familiale :** il arrive fréquemment que l'accès au logement de l'assistante maternelle suppose de porter la poussette dans les escaliers. Avec plus de 2 enfants à garder, cela devient compliqué et dangereux. Est-il possible que la mairie soutienne auprès de Paris Habitat la mise en place d'une rampe (dans les cas où la zone d'escalier le permet) ?

Une demande pour rendre plus accessibles les immeubles où résident des assistantes maternelles sera faite à tous les bailleurs sociaux pour que les logements attribués présente des conditions favorable d'accueil, mais aussi pour effectuer les aménagements là où c'est nécessaire.

Un parent évoque alors le fait que l'accès à la crèche familiale du Capitaine Drone est complexe car les assistantes montent les des escaliers carrelés particulièrement glissants en temps de pluie ou de verglas. Mme Malassis explicite l'historique du lieu et sa complexité. Une visite sur place est prévu pour voir les possibilité d'y mettre un ascenseur mais l'opération est compliqué et risque de prendre du temps, sans compter les financements.

Finalement l'ascenseur d'accès à la crèche Keller est évoqué. Alors que celui-ci a été refait à neuf récemment, il est régulièrement vandalisé. Cependant étant donné que la crèche va être (détruite avec) abandonnée au profit de la construction d'une nouvelle crèche de 99 berceaux sur l'ancien terrain de basket du collègue Guillaume Apollinaire, aucune action ne sera faite vis à vis de cet ascenseur qui dépend d'un gestionnaire privé. Le plan de la nouvelle crèche Keller est consultable en mairie.

2. **Signalétique près de la crèche Bargue :** il y a beaucoup de déchets aux abords de la crèche Bargue (déjections canines, décharges sauvages). Est-il possible a minima de demander à la voirie de mettre un panneau d'interdiction de ces déjections et autres décharges avec l'amende encourue ?

Il s'agit là de problèmes de propreté communs à la ville entière. Une nouvelle brigade « anti-incivilités » composée de 3500 personnels municipaux est à l'ouvrage. Mme

Malassis évoque un problème de grillage avec un immeuble mitoyen dont les résidents jetteraient des débris par la fenêtre qui se trouvent dans le jardin de la crèche. Une réunion est prévue sur place pour voir si un grillage beaucoup plus filtrant puisse être mis en place pour endiguer le phénomène.

3. **Carrefour près de la (près) crèche Lowendal** : Il s'agit d'un problème concernant le croisement de l'avenue (rue) Lowendal, et l'avenue de Suffren aux abords de la place Cambronne qui est considéré comme dangereux à cause de l'absence de feux tricolores. Quel aménagement de voirie pourrait être réalisés ?

Cette zone est à l'ordre du jour d'un conseil de quartier pour une reconfiguration/restructuration complète de la place Cambronne et de ses abords. C'est un projet qui a été voté par les parisiens dans le cadre du budget participatif. Toute la signalétique, les espaces verts etc... seront revus lors du projet et le projet a été présenté au conseil de quartier.

### **Organisation :**

1. **Collecte des mails dans les crèches** : Ce point devait être mis à l'ordre du jour de la prochaine réunion avec les directrices/directeurs de crèches. Est-il autorisé à la direction de chaque établissement de transmettre les adresses mails des parents pour faciliter la communication interne entre parents ?

A nouveau il est rappelé aux parents que cela n'est pas possible. Un parent demande si comme dans les écoles maternelles les parents élus pourraient passer par le/la responsable de la crèche pour que celle-ci transfère les emails (et donc les parents élus n'auraient plus besoin d'avoir accès aux emails des parents) mais cela représenterait une charge de travail supplémentaire qui semble impossible à réaliser pour le responsable en l'état de leurs moyens.

2. **Bourse aux livres** : quelles crèches en ont déjà organisé ? La crèche Falguière est intéressée pour en organiser une et recherche des informations.

La crèche Edgar Faure avait mis en place un tel système où les familles qui apportaient des livres recevaient des bons qui permettaient à la fin de l'année de prendre d'autres livres.

3. **Photographe** : un photographe pourrait-il passer dans les crèches afin de capturer quelques moments de vie auxquels les parents n'assistent pas et de faire des souvenirs de ces premiers temps en collectivité ?

C'est un choix qui est à la discrétion du directeur d'établissement. Cependant les nouvelles directives empêchent le responsable de collecter de l'argent et par conséquent les photographes doivent répondre à un certain nombre de nouvelles règles ce qui a limité le nombre de professionnels capables de délivrer la prestation.

4. **Participation des parents aux activités de la crèche** certaines crèches municipales à Paris demandent aux parents qui ont des disponibilités d'intervenir ponctuellement pour accompagner les éducatrices et puéricultrices dans les activités. Cela permet aux parents de s'impliquer dans la vie de la crèche et de partager quelques moments avec les enfants dans ce contexte. C'est aussi permettre aux enfants de découvrir des activités en fonction des compétences que les parents peuvent apporter (les parents de langue étrangère peuvent venir chanter des chansons dans leur langue, les parents musiciens peuvent apporter leur instrument et le faire découvrir aux enfants). Serait-il envisageable de mettre en place un tel système sur la base du volontariat ?

Il n'y a pas de règles car tout dépend du projet pédagogique propre à chaque établissement, donc c'est aux parents talentueux de se rapprocher des équipes de leur crèches et de proposer leurs talents pour voir leur adéquation avec le projet pédagogique de la crèche. Il est rappelé qu'il est fondamental que les parents qui peuvent intervenir en crèche soit vacciné contre les mêmes maladies que les enfants (comme la coqueluche) et que c'est une obligation préalable.

5. **Projet "La maison des bébés" au Budget participatif** : il s'agit d'un projet « alternatif » à la maison de naissance, mais dans l'optique d'effectuer ensuite un regroupement. Mme Malassis nous en parlera lors du conseil. Lien vers le projet : <https://budgetparticipatif.paris.fr/bp/jsp/site/Portal.jsp?page=idee&campagne=E&idee=740>

Titre : La maison des bébés

Description : Nous souhaitons qu'une maison des bébés soit ouverte dans le 15e, avec des sages-femmes, des psychologues, des assistantes maternelles, pour permettent aux futurs et nouveaux parents d'être accompagnés dans leur nouvelle vie. Cela sera également un lieu d'échanges où les parents pourront partager leurs expériences. Enfin, il faudrait réfléchir à implanter un corner avec des permanences (places en crèche, questions administratives) dispensées par les services compétents.

Ce projet s'inscrit dans le cadre du Budget participatif et Mme Malassis encourage les parents à voter pour ce projet ainsi que deux autres qui sont la création d'un nouveau RAM (relai assistante maternelle) et d'un bus itinérant pour le RAM. Tous ces projets sont disponibles sur la plateforme du Budget participatif de la Mairie de Paris.

6. **Analyse** : quelle place et quel temps sont accordés à l'analyse des pratiques des professionnel(le)s ?

Les équipes pluridisciplinaires des crèches se retrouvent régulièrement pour échanger et mener des actions d'amélioration comme lors des journées pédagogiques.

7. **Snood** : les enfants peuvent-ils porter des "snood" lorsqu'ils sortent dehors, a défaut de pouvoir être protégés du froid par une écharpe ?

Les responsables de structures sont les gardiennes de la sécurité des enfants donc leur choix leur revient et peut varier d'une structure à l'autre mais les responsables ont le dernier mot. Il faut donc se rapprocher de son/sa responsable d'établissement pour voir si cela est autorisé.

8. **Remerciements** : l'organisation d'une nouvelle session serait appréciée des parents. Quand est-il possible de la planifier ?

Même si l'intention est louable comme pour tous les agents de la fonction publiques, il y a des règles légales à respecter : déjà elle n'ont pas le droit de recevoir des cadeaux mais il y a une tolérance pour offrir de petites attentions mais pas d'argent et le cadeau ne peut pas être pour un seul agent mais pour tous les agents car il ne peut y avoir de discrimination et le montant des cadeau ne peut dépasser 70 euros par an/personne. Les cadeaux individuels sont donc proscrits.

9. **Kit jardinage** : La mairie finance t'elle des kits de jardinage pour les crèches ?

Mme Malassis confirme que oui mais il faut que les responsables de crèche les réclament. La responsable de la crèche Morillon confirme qu'un kit complet avec une serre, des outils, de la terre. Pendant la période hivernale l'activité est faite en serre et dès que les beaux jours arrivent l'activité passe en terre avec des parcelles préparées par les services municipaux. Il y a actuellement un appel d'offre pour l'implantation de potagers dans les crèches parisiennes, certaines crèches qui pratique déjà cette activité seront entendues pour avoir un premier retour d'expérience. Il est rappelé qu'en aucun cas les aliments produits dans le cadre de ces activités n'est donné à manger aux enfants.

10. **Guides** : existe-il des guides à destination des parents sur l'"alimentation", les "jeux et éveils", les "écrans" et les "premiers gestes et secours" ?

Il n'y a pas de guides spécifiques proposé par la mairie, mais des guides sur la motricité sur le site de DFPE et un guide de l'AFSA sur l'alimentation. Ce ne sont pas des guides officiels mais ils sont intéressants envoyer aux parents qui le désire. Pour les autres question les parents curieux sont encouragé à se renseigner sur YouTube ou Google car de nombreuses ressources de qualités sont présentes en ligne.

Une deuxième séance de formation premier secours est en discussion pour le mois de Juin. Les parents seront informés dès lors que le projet se précisera. L'hôpital Necker dispose lui aussi de nombreux guides sur ces problématiques. Il y a aussi beaucoup

d'organisme qui dispensent des formations sur ces thématiques. Se renseigner sur le site de la Mairie pour plus d'informations.

### **Santé/hygiène :**

1. **Sucre** : est-il envisagé de limiter le sucre raffiné pour les goûters et desserts ?  
En effet des études récentes démontrent les effets nocifs du sucre. Suggestion : remplacer ce sucre par d'autres produits comme le pain ou les fruits.

Le Dr Gourlet indique que le sucre (sucre rapide) est bon pour la santé à dose modéré et l'alimentation des enfants est déjà très encadré avec un objectif atteint en 2018 de plus de 70% d'aliments Bio. Tous les menus sont élaborés par des diététiciens et en relations avec les médecins de PMI qui se basent sur les dernières études et recommandation des autorités de santé publique. Un retrait serait contraire aux recommandations.

Mme Bismuth en profite pour évoquer une réunion à la DFPE sur l'alimentation dont un résumé en cours de rédaction sera transmis aux parents. La mairie de Paris est passée en Eco cert Niveau 2 ce qui est assez exceptionnel pour une ville de cette taille, le seul problème est que la mairie ne communique pas assez là-dessus et donc les parents s'inquiètent et posent des questions qui auraient pu être répondu en amont s'ils avaient été bien informés.

2. **Eau du robinet** : il est paru dans la presse que certaines crèches de Paris pourraient proposer aux enfants de boire l'eau du robinet ou qu'elle entre dans la composition des biberons. Des avis positifs sont mis en avant ainsi que des avis négatifs. Quelle est la position de la DFPE sur ce sujet ?

L'eau de Paris est potable, très bonne et répond aux critères les plus exigeants de contrôle. Celle-ci est proposée aux enfants à partir de 12 mois. Il est rappelé qu'une eau minérale qui n'est pas immédiatement consommée présente des risques supérieurs à l'eau du robinet.

3. **Alimentation bio dans les crèches familiales** : ce principe a été mis en place dans les crèches collectives, cela sera-t-il également proposé dans les crèches familiales ? Si oui, à quelle échéance ?

Une sensibilisation des assistantes maternelles pour plus de Bio est en cours. C'est plus long à mettre en place car pour les assistantes l'enjeu est aussi financier puisqu'elles reçoivent une indemnisation forfaitaire pour l'achat des denrées alimentaires or les denrées bios sont souvent plus chères. Une expérimentation menée par la DFPE a eu lieu dans le 4ème arrondissement pour accompagner et aider les assistantes dans le choix des aliments bio. Ce dispositif qui a bien marché sera étendu dès 2019 au 15ème arrondissement

4. **Partenariat alimentation bio** : il reste un nombre non négligeable de fruits et légumes non bio dans les menus. Dans le 9ème arrondissement de Paris, la

mairie a établi un partenariat avec une Amap qui fournit directement les crèches afin de proposer uniquement des fruits et légumes bios. Pourrait-on imaginer rechercher un producteur qui serait d'accord pour mettre en place un tel partenariat? En plus de favoriser la santé de nos enfants, cela permettrait de nous fournir au plus près et d'apporter une source de revenus fiable et continue à un agriculteur.

Des recherches ont été effectuées mais ce n'est pas une crèche de la mairie de Paris qui a pu faire ce partenariats (probablement une structure privée). La fourniture de denrée alimentaire dépend d'un marché public avec des règles très strictes donc ce genre de partenariats est impossible car les Amap ne peuvent pas assurer économiquement la sécurité d'une telle production

5. **Couches** : où en est l'appel d'offres pour les couches parisiennes ? Sans attendre, pourrait-on instaurer comme règle que les parents qui ne souhaitent pas que leur enfant soit mis en contact avec les couches actuelles puissent apporter leurs couches (chaque matin ou en début de semaine)?

Le marché a été attribué en Janvier et pour 4 ans au laboratoire Rivadis qui commercialise les couches Pampers. Un très grande attention a été faite pour interdire les substances nocives (OGM, latex, glyphosate, métaux lourds, phtalates...) et limiter l'utilisation de parfums, encre etc... dans la composition des couches. Toutes les couches ont été testées en suivant des protocoles très strictes et continueront à être testé par des laboratoires tout au long de la durée du marché public.

Un parent rappelle que dans les crèches familiales les parents achètent leurs couches et les donnent aux assistantes mais cela est impossible pour des raisons pratiques mais aussi vis à vis des obligations de financement de la CAF (qui obligent la fourniture des couches) dans les crèches collectives. Pour finir il serait impossible au personnel de s'assurer de la bonne qualité des couches fournies par les parents ce qui pourrait poser de gros problèmes de sécurité. La seule dérogation possible serait la fourniture de certificats médicaux qui attesterait d'un problème médical qui obligerait l'enfant à utiliser d'autres couches, mais cela se ferait dans le cadre d'une protocole médical avéré et justifié.

6. **Crèmes de change bio** : de la même façon pourrait-on imaginer une politique stricte concernant les crèmes de change qui sont appliquées sur les fesses et les parties intimes de nos enfants? Les crèmes bios sont certainement plus chères que celles utilisées à la crèche mais on sait que l'huile d'avocat (bio) par exemple a un pouvoir tout aussi apaisant et cicatrisant. Elle s'utilise pure et représenterait certainement une économie achetée en grande quantité.

Les crèmes de change ne sont pas appliqué systématiquement et ne le sont que pour des raisons médicales précises. Les crèmes personnelles ne peuvent être administrées que sur prescription médicale contrairement à ce qui a pu se pratiquer il y a quelques années.

Un parent rappelle que l'avocat même bio est très mauvais pour l'environnement.



## Personnel :

1. **Regroupement d'août de cet été:** au-delà de l'organisation de ce regroupement (quelles familles, quelles conditions ?), comment cela va-t-il s'organiser pour les personnels (obligation de prendre leurs vacances ?) ? Ce choix de la Mairie de Paris correspond-il à un problème d'organisation ? à un manque d'effectif permettant d'assurer un accueil continu de nos enfants, qui nous laisserait un peu plus de liberté dans le choix nos dates de congés ? ou bien à une recherche d'optimisation des coûts ?

Ce problème a été évoqué par Monsieur le maire en début de réunion

2. **Dates de regroupement août :** est-il possible de préciser les dates de regroupement au sens "classique" pour cet été ?

Du 6 août au 17 août c'est la fermeture, le regroupement classique est du 16 juillet au 3 août et du 20 août au 3 septembre. Le formulaire de regroupement sera prochainement transmis aux parents.

3. **Psychologue dans la crèche :** quel est son rôle ?

Il y a des psychologues cliniciens qui interviennent dans les crèches par demi-journées tous les 15 jours. Leur mission est de favoriser l'épanouissement des enfants. Ils interviennent dans les salles où sont présents les enfants en observant. S'en suit des réunions avec le personnel afin de voir les points qui peuvent être améliorés. Cela permet de travailler sur les pratiques professionnelles. Les psychologues peuvent aussi rencontrer les familles qui le souhaitent, mais aussi ils/elles participent aux réunions de parents ou des réunions à thèmes. Pour finir ils/elles sont très actifs pour favoriser la prise en charge des enfants porteurs de handicap

4. **Remplacement longue durée :** non remplacement d'une auxiliaire sur une durée d'1 mois 1/2 à la crèche Cotentin : est-ce lié à un manque d'effectif ou de capacité à recruter de manière « temporaire » du personnel ?

La question surprend car cette crèche ne présente pas de problèmes d'absences. Il est rappelé que la mairie est dotée depuis quelques années d'un pôle de remplacement et que celui-ci envoie des agents en cas d'arrêt du personnel ce qui a été le cas dans la crèche cotentin. Il est aussi rappelé que la mairie recrute régulièrement du personnel.